



Frais liés aux dégâts occasionnés par les pompiers

Par **fredmons59**, le **10/08/2009** à **14:41**

Bonjour,

Pour accéder à mon appartement où ma mère avait fait un malaise et laissée la clef sur la serrure ce qui nous empêchait d'entrer, les pompiers ont utilisé un bélier qui a "détruit" ma porte. Ils m'ont dit que l'assurance prendrait en charge mais le service sinistre de mon assureur vient de me dire le contraire. Ajoutant qu'un bris de glace aurait été pris en charge... mais j'habite au 11ème étage !

J'ai un contrat multi risque habitation tout à fait classique d'une grande marque d'assurance.

Qu'en pensez-vous ?

FT

Par **jeetendra**, le **10/08/2009** à **14:52**

bonjour, la réponse de votre assureur est exacte, le malaise de votre mère et la fracture de la porte suite à l'intervention des pompiers ne font pas partie des événements garantis par l'assurance habitation, cordialement